



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLENIERE CHS DU 5 MARS 2007

## A-PROCÈS-VERBAL

- Approbation du procès-verbal du CHS du 15 janvier 2007.

## B-DÉCLARATIONS

- Sur la mise en place d'un cabinet privé Medicat-Partner (pour le contrôle des agents en arrêt maladie).
  - Réponse de M. l'Adjoint au Personnel :
    1. Les médecins assermentés sont privés
    2. La société qui intervient est uniquement mandatée pour enquêter, évaluer les causes de l'absentéisme des agents.
    3. Ce cabinet privé sera toujours sous la responsabilité des élus politiques municipaux.
    4. Le rôle du CHS sera toujours basé sur la prévention et les revendications des agents. Celles-ci seront transmises au Service HSCT.
- Déclaration concernant la formation secourisme : un courrier relatant la non-application de la formation des agents a été adressé à M. l'Adjoint au Personnel, celui-ci nous affirme qu'il ne l'a pas reçu et nous demande de lui faire à nouveau parvenir ce courrier qu'il étudiera.

## C-ERIKA

- **Réponse de la Directrice du Pôle Environnement du Travail :**
  - évasive quant aux répercussions des interventions des agents sur la dépollution de l'Erika.
  - Aucune possibilité de répertorier la liste des agents.
- Elle suppose que l'action des agents intervenus pour le nettoyage des plages a été inscrit à leur dossier médical, non informatisé à cette époque, ce qui à son avis rend les recherches difficiles afin d'établir un listing précis.
- À ses dires, les agents ont bénéficié d'une visite médicale, avant et après leur intervention. Auquel cas, les agents ayant un doute sur leur état de santé ont la possibilité de contacter la Médecine du Travail pour un examen approfondi.
- Les Agents de la CU ont la même possibilité de prévention.

## Enveloppe CHS

- **Conduites addictives :**
  - Nous nous abstenons de voter sur l'enveloppe budgétaire concernant l'achat de matériel pour contrôler les agents sur leur état additif (alcoolest 598 €, réglottes 2 392 € à disposition des Centres de Responsabilités).
    - PC + vidéoprojecteur : 3 489 €, 12 agents
    - Stimulateur d'alcoolémie 3 950 € groupe de sensibilisation.

Pourquoi ? Il nous semble que l'investissement coûteux de ce matériel ne correspond pas aux objectifs du CHS et qu'il existe déjà des institutions dotées de cet outil et habilitées dans la sensibilisation et la prévention des conduites addictives, lesquelles sont déjà intervenues lors de réunion d'information. Et puis, l'acquisition de ce matériel ne présage-t-il pas une dérive au vu de l'application de la loi Sarkozy ?

Nous organiserons une réflexion autour des thèmes : conduites addictives, absentéisme, contrôle médical, avec les commissions exécutives respectives du syndicat général CGT et de l'UFICT-CGT.

Il est important, en effet, d'avoir des réponses communes sur ces sujets face à la Municipalité.